

PROMULGATION

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors de la séance ordinaire du 23 janvier 2023, le conseil municipal de la Ville de Rimouski a adopté les règlements suivants :

N° 23-002 Règlement modifiant le Règlement sur l'application et l'administration des règlements d'urbanisme 782-2013 ajustant les tarifs de permis et certificats, les plans demandés et les obligations de déclaration de travaux

N° 23-004 Règlement modifiant le Règlement 606-2011 sur la tarification des biens et services afin d'augmenter les tarifs applicables au remorquage

2. Ces règlements entrent en vigueur le jour de la publication du présent avis, soit le **25 janvier 2023**.

3. Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ces règlements au bureau du greffier, à l'hôtel de ville, au 205 avenue de la Cathédrale, Rimouski, durant les heures habituelles de bureau, soit du lundi au jeudi de 8 h 15 à 11 h 45 et de 13 h à 16 h et le vendredi de 8 h 15 à 11 h 45.

FAIT À RIMOUSKI, CE 25^E JOUR DE JANVIER 2023



Le greffier,
Julien Rochefort-Girard, avocat